[illegible] 1.000 francs, chaut [illegible] 1.000 francs pour le fonctionnement des cantines scolaires, et de 500 francs pour la distribution des vêtements aux enfants des écoles communales; le budget prévoit également que somme de 500 francs pour les frais en cours des enfants dans les sanatoria.

Budget des hospices. — Le budget des hospices, mis aux voix, est voté à l'unanimité.

L'inspection des viandes. — Sur la demande de M. le maire, le Conseil vote un centime de droit par télégramme pour couvrir les frais d'inspecteurs sanitaires.

Adjudications diverses. — Le Conseil homologue les cahiers des charges pour la fourniture du pain aux cantines scolaires et du charbon pour le chauffage des bâtiments communaux. Il homologue également le cahier des charges pour l'entretien des aqueducs et des branchements particuliers, ainsi que celui des droits de place.

Marchés de gré à gré. — Des marchés de gré à gré sont approuvés avec M. Clément, de Roubaix, pour la somme de 600 francs, et avec M. Belde, de Wasquehal, pour la somme de 1.000 francs pour des travaux de réparations à effectuer aux services des eaux.

Assurances. — Le Conseil autorise M. le maire à renouveler les polices d'assurance contre l'incendie et les accidents du personnel de la commune.

Cordonnerie du Tertain. — M. le maire est autorisé à passer un bail de location d'un terrain au Tertain, appartenant à M. François Deconbeck, pour la somme de 300 francs pour une année.

Voirie. — Sur le rapport des commissions des finances et des travaux, le Conseil autorise le paiement d'une somme de 71 fr. 40 à M. Delannoé-Lepoutre, pour abandon de 23 m. 80 de terrain, rue Verte, à la voie publique. Le Conseil cède une parcelle de terrain de 25 m. 35 à M. Delannoé-Lepoutre, pour la somme de 77 fr. 40, dans la même rue.

Ecole communale. — Le Conseil vote une somme de 31.217 fr. 20 pour l'entretien des rues et chemins ruraux, ainsi que pour des travaux d'agrandissements aux écoles.

Contributions indirectes. — Une liste de noms sera soumise à l'approbation de M. le préfet du Nord, pour la nomination des répartiteurs titulaires et suppléants.

Listes électorales. — MM. Vancelande, Mordagé et Wittebelle sont nommés membres de la commission pour la révision des listes électorales.

Les bons pauvres. — M. le maire soumet au Conseil une demande du conseil d'administration du Bureau de bienfaisance, le priant de bien vouloir voter un droit au profit des pauvres de un franc par jour pour les cabaretiers qui feront danser dans leurs estaminets avec un orgue et un droit de 5 francs pour ceux qui auront un orchestre de musiciens.

M. Gardelle. — Je ne vois pas cela d'un bon œil, M. le maire; je ne voterai pas cet impôt, car les cabaretiers sont déjà assez malheureux. J'espère que mes collègues se rangeront à mon avis.

M. le Maire. — La somme de 1 fr. par jour n'est pas, je crois, exagérée, car partout ailleurs les droits des pauvres sont beaucoup plus élevés. J'espère que le Conseil ne rejettera pas cette demande, qui ne peut qu'alléger notre budget.

M. Gardelle. — Je ne vois pas de la même façon que vous, M. le Maire. Si cette taxe est votée elle coûtera, pour ceux qui font danser tous les dimanches, 52 francs par an sans compter les jours de fête. J'ose espérer qu'un Conseil socialiste comme l'est celui de Croix, ne votera pas de nouveaux impôts.

M. le Maire met fin à la discussion et sur sa demande le Conseil, moins la voix de M. Gardelle, donne un avis favorable à la demande du Bureau de bienfaisance.

Foire aux chevaux. — Le Conseil, sur la demande de la ville de Lille, donne un avis favorable pour la création de deux foires aux chevaux.

Crédits divers. — Le Conseil autorise le paiement de crédits divers s'élevant à 1.739 fr. 83.

M. Gardelle s'élève contre les frais de tramways occasionnés par la police.

M. le Maire. — Ces frais sont justifiés par des voyages à Lille pour le service de la commune. Il y a un moyen de les éviter, ce serait, M. Gardelle, que vous prêtiez votre tramway à vous, qui serait utilisé pour le service de la police.

De nouveau, une discussion s'engage entre M. Gardelle et M. le maire, et sur la demande des conseillers, M. le Maire déclare l'incident clos.

Conseil des prud'hommes. — Un avis favorable est donné sur la demande de M. le ministre pour la création au Conseil des prud'hommes de Roubaix, une section de commerce.

Des incurables. — M. le maire annonce au Conseil que le Conseil d'administration des Hospices sollicite l'autorisation de pouvoir placer ses incurables à l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille. Le Conseil émet un avis favorable à condition que les frais d'hospitalisation des malades ainsi transportés à Lille, réduisent d'autant la subvention que le Bureau de bienfaisance reçoit annuellement.

Vœux. — M. Tellier, au nom de la section socialiste de Croix, dont il est le secrétaire, émet deux vœux; l'un constatant « que le gouvernement n'a pas fait son devoir pour faire réintégrer les cheminots révoqués »; le second proteste « contre la condamnation à mort du citoyen Durand, prononcée par la Cour d'assises de Rouen ». Le vœu exprime le désir que le concours des socialistes soit acquis pour manifester dans toutes les circonstances afin d'obtenir immédiatement la liberté de Durand en attendant la révision du procès.

M. le maire. — Je ne puis mettre ces vœux aux voix; ils sont purement politiques. Je prie l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

M. le maire prononce le huis clos et le Conseil délibère sur des cotes irrécouvrables et sur des demandes d'assistance obligatoire.

La séance a pris fin un peu avant 11 heures.

LES CANTINES SCOLAIRES seront fermées à dater du 31 décembre, pendant toute la durée des vacances scolaires.

BLESSÉ AU GENOU. — Au peignage Holden, M. Edmond Wettel, 45 ans, débourreur, 51, rue Holden, est tombé sur les genoux en portant un rouleau de cardes et s'est fortement contusionné. 15 jours de repos; docteur Barroyer.

BLESSÉ AU PIED. — Au peignage Holden et Cie, M. Louis Deffrennes, 58 ans, tuyauteur à Nœhin (Belgique), a heurté une pièce de fer dans le cour de l'usine et s'est blessé au pied gauche. 15 jours de repos; docteur Barroyer.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de l'usine des machines agricoles, M. Cyrille Mouman, 32 ans, rue du Gaz, à Croix s'est fait un effort en soulevant un châssis. 12 jours de repos; docteur Demoulin.

— En déchargeant un wagon, un journalier du même établissement, M. Henri Stadry, 60, rue de Lille, à Croix, a reçu une barre de fer sur le pied droit. 15 jours de repos; docteur Demoulin.

WASQUEHAL

Les attentats mystérieux du Capreau

Nos lecteurs se souviennent des quatre attentats au revolver qui furent commis contre l'ancien sacristain, M. Henri Lepers, 17 ans, de la paroisse Saint-Clément, et des deux tentatives d'incendie dirigées contre le patronage de cette paroisse.

Le parquet, saisi des faits, chargea M. Delalé d'ouvrir une enquête.

Celle-ci aboutit à l'arrestation du sacristain puis à sa mise en liberté provisoire. M. Dutilleul, médecin-légiste, fut alors chargé d'examiner l'inculpé au point de vue mental. Ces jours derniers, M. Dutilleul remit au parquet les résultats de son examen, à la suite duquel M. Delalé vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, à une prochaine audience, le sacristain lui-même, comme auteur des tentatives d'incendie commises contre le patronage, et des attentats dont il faillit être victime.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier tonnelier au service de M. Debourrue, M. Gustave Fack, 36 ans, rue de Tourcoing, s'est foulé le poignet droit. 8 jours de repos; docteur Defosses.

LANNOY

HEM

POUCE MEURTRI. — Chez MM. Mulaton frères, une aide-apprêteur, Mlle Jeanne Varnevick, 18 ans, s'est fait une piqûre au pouce gauche avec une épingle, laquelle s'étant enveninée a nécessité les soins d'un médecin. M. le docteur Coubronne lui a prescrit un repos de 6 jours.

LES DÉVALISEURS DE CLAPIERS. — Des inconnus ont soustrait, à la faveur de la nuit, un superbe lapin du clapier du tenancier de l'estaminet de la *Montagne*, au hameau du « Trie ».

La police, avisée, a ouvert une enquête.

LE SERVICE DE LA MAIRIE. — A l'occasion de la Nouvelle Année, le bureau de la Mairie sera fermé dimanche toute la journée et lundi après-midi.

LA CLASSE DE 1910. — La commune fournit un contingent de 44 conscrits.

BRULÉ A LA MAIN. — A la teinturerie-apprêt de MM. Mulaton frères, un ouvrier, M. André Vanhove, 18 ans, a été brûlé par de l'eau bouillante à la main droite.

M. le docteur Coubronne prévoit une incapacité de travail de 6 jours.

LEERS

LA FRAUDE. — Les douaniers *Lefebvre* et *Sajors* ont arrêté, vendredi matin, dans la carrière du Moulin, près de la ferme de M. Stock, un électricien, François Chevry, 35 ans, originaire de Vitry-le-François, et Pierre Derudder, 29 ans, sans profession, demeurant à Roubaix, rue Sainte Elisabeth.

Ces deux hommes avaient introduit pour 182 fr. 70 d'allumettes et de tabac de provenance belge. Ils ont été conduits à Lannoy et seront dirigés sur Lille ce matin samedi.

LYS

CHIEN ABATTU. — Le garde-champêtre, M. Louis Trenteseaux, a abattu vendredi matin, rue de la Mairie, avec son revolver, un chien d'aspect suspect et inconnu dans le quartier. Depuis quelques jours ce chien rôdait aux abords du bâtiment communal.

TOUFFLERS

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Mairie nous communique l'avis suivant:

« Par arrêté préfectoral du 22 décembre, M. Louis Lebrech, tisserand à Touffiers, est nommé, pour quatre ans, administrateur du Bureau de Bienfaisance de la commune. »

Le SUCRE BÉGHIN
se recommande à la ménagère, à la santé régulière

WATTRELOS

LES RÉCEPTIONS DE L'AN. — De deux heures et demie à quatre heures, M. Joseph Thérin-Bulteau, assisté de MM. Louis Leuridan et J.-B. Liagre, et d'un certain nombre de conseillers municipaux, recevra MM. les vétérinaires inspecteurs sanitaires, M. le commissaire de police et ses gardes, MM. les membres du corps enseignant, le brigadier de gendarmerie et les hommes de la brigade; le conducteur des travaux de la ville, les ouvriers et le fossoyeur, le receveur municipal, l'employé chef du bureau d'assistance, le secrétaire général de la Mairie et les employés, et enfin les titulaires de médailles du Maroc.

L'honorable maire, M. J. Thérin, tient essentiellement à ce que cette touchante et vieille traditions des souhaits de l'an ne se perde pas, et soit respectée, tant qu'il sera à la Mairie, et nous souhaitons que ce soit *ad multos annos!*

AU VIOLON. — Le bizarre personnage qu'est Jean Cacheux! Très bien doué sous le rapport physique, leste, coureur émérite, il est escorté, quand il paraît dans la rue, par une suée de gamins, auxquels il adresse des pieds de nez et des grimaces qui mettent ceux-ci dans une joie délirante. Avec cela, dansant et tournoyant comme une véritable toupie, nul n'est plus connu que lui dans les cabarets.

Vendredi, sous l'empire de la boisson, il vint rendre visite à M. le commissaire, et rencontra l'agent de recherches Derreveaux, qui fut immédiatement abreuvé d'injures: « Je suis plus malin que toi » et des outrages divers.

Derreveaux enleva comme une plume le fameux Cacheux, qui ne pesait pas lourd, et le coffra au violon, où il fit les déclarations que voici: « Je vais écrire au procureur sur papier ministre, en lettres rondes et en lettres gothiques: il me fera délivrer, car on ne garde pas en prison un garçon intelligent comme bibi. »

M. Caillet fera transférer à Lille le pauvre halluciné, samedi matin.

DISTRIBUTION DE VÊTEMENTS AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS. — Vendredi matin a eu lieu dans la salle des fêtes le M. Leclercq-Dupire à Wattrelos, la distribution annuelle de vêtements aux enfants de l'école Saint-Louis.

Nos lecteurs savent que cette école est entièrement à la charge de M. Leclercq-Dupire et que non seulement les enfants y reçoivent gratuitement l'instruction, mais encore que toutes les fournitures sont payées par lui.

Cette année, M. Leclercq-Dupire a été plus généreux encore que de coutume et a offert à chacun des deux cent quatre vingts enfants qui fréquentent son école, une superbe pèlerine et quelques friandises.

Les enfants ont déclamé de jolies poésies et ont chanté quelques chœurs très réussis, mettant ainsi en valeur l'excellente éducation qui leur est donnée par M. Ricq, le maître d'école et ses adjoints. Ces messieurs prouvent d'ailleurs leur capacité chaque année par les succès de leurs élèves dans les concours départementaux.

Kacahout Delangrenier
Aliment des enfants et des malades

TOURCOING

La journée du samedi 31 :

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

Le Budget Communal

Nous continuons la publication des notes explicatives de M. le maire de Tourcoing sur le budget primitif de la ville pour 1911.

Voici ses commentaires sur le chapitre des dépenses :

DÉPENSES

A. — Dépenses ordinaires

Art. 1er. — **Traitement des employés de la Mairie et frais de bureau.** — La dépense des frais de Mairie s'accroît du traitement alloué au secrétaire-adjoint au secrétaire général, dont l'emploi a été créé sur l'avis conforme de l'Assemblée communale, réunie en grande Commission, à la suite de la séance publique du Conseil municipal du 28 juillet 1910. Quelques augmentations de traitement des plus méritées sont également à signaler. De 71.473 francs, le crédit passe à 73.973 francs.

Art. 6. — **Participation de la Ville dans les frais de bureau du Receveur municipal.** — Ce crédit, qui était prévu pour 11.375 francs en 1910, a été ramené à 8.375 francs, en prévision de la suppression dans les dits frais de bureau de l'emploi de fondé de pouvoirs, le Receveur étant tenu d'exercer personnellement ses fonctions.

Art. 11. — **Frais de procédures, etc.** — 2.500 francs seront suffisants, estimons-nous, pour faire face aux dépenses de cette nature, soit 1.000 francs de moins qu'en 1910.

Art. 12. — **Service des Bâtiments.** — Quelques augmentations de traitement sont allouées au personnel. D'autre part, par suite de la réorganisation de notre service d'hygiène, le traitement du conducteur qui était auparavant payé par moitié sur les deux services des Bâtiments et de l'Hygiène, sera entièrement supporté par ce dernier service. Toutefois, cet employé restera soumis au contrôle de la Direction des Bâtiments pour la partie technique échappant à la Direction du Bureau d'Hygiène.

L'article 12 est donc diminué de 1.400 francs reportés à l'Hygiène.

Art. 17. — ***Service de la Voirie municipale.*** — Ce crédit passe de 25.950 francs à 25.900 francs. Nous proposons la création d'un emploi d'inspecteur de voirie devenu nécessaire pour la surveillance de nos voies publiques et rues particulières. Il aurait également pour mission de veiller strictement à ce que les Compagnies des tramways entretiennent leurs voies et exécutent les clauses des cahiers des charges. Un traitement de 2.500 francs serait attribué à l'employé chargé de ce service.

Outre cette création, nous proposons quelques améliorations de traitements en faveur du personnel de la Voirie, dont nous avons pu apprécier le zèle et le dévouement. Elles atteignent 850 francs pour les employés du bureau, environ 3.000 francs pour le personnel de l'ébouage, à raison de 0 fr. 25 par jour.

La question est délicate pour le personnel de la Voirie. Nombre d'entre eux ont dépassé la soixantaine, six ont de 68 à 73 ans et le service en souffre. Il faut donc songer à rajeunir le personnel, à régler des situations particulièrement dignes d'intérêt; cela suppose un examen de chaque cas, qu'il y aura lieu de faire.

Nous prévoyons que pour ceux qui sont encore capables de fournir un rendement de travail appréciable et dont le salaire serait inférieur à 4 francs, une somme d'environ 600 francs devrait être prélevée pour les faire bénéficier de la mesure générale qui est prise pour le personnel ouvrier, insuffisamment payé. Soit, au total, pour la Voirie, 3.600 francs, non compris les 850 francs réservés au personnel du bureau.

Art. 19. — ***Cimetières.*** — De nouvelles allées devront être créées pour les concessions décennales et nous envisageons de ce chef une majoration de 1.500 francs.

Art. 28. — **Nettoiement des rues et enlèvement des boues, etc.** — Pour les motifs déjà exposés plus haut, dans nos considérations générales, un supplément de crédit de 2.908 fr. 25, vous est proposé pour le relèvement des salaires, ce qui porte le chiffre de la dépense à 82.204 fr. 25.

Art. 36. — ***Traitement des agents de police et gardes-champêtres.*** — Crédit majoré de 2.100 francs pour le relèvement général des traitements du personnel de la police.

Le Conseil municipal sait que nous avons éprouvé de grandes difficultés à recruter le personnel des agents de police, difficultés sur lesquelles il y aurait inconvénient à s'étendre dans l'intérêt même du recrutement futur. Cette situation pénible est du reste à la veille de cesser et la plupart des vacances seront comblées dès le début de l'année 1911.

Nous n'en devons pas moins nous efforcer d'améliorer le sort de ce personnel, parce qu'il est dévoué à sa tâche et que sa bonne volonté s'affirme en toute circonstance. Il mérite donc d'être encouragé, comme, du reste, il l'a été dans le passé. Car, ne l'oublions pas, si nous comparons les traitements d'aujourd'hui avec ceux d'il y a dix ans, nous pouvons constater que, sous notre Administration, les augmentations successives se traduisent par une majoration annuelle de 125 francs (police), de 150 francs (octroi), sans compter les autres avantages sous forme de diminution des heures de travail, augmentation des jours de congé, etc.

Nous proposons: 1° de porter à 1.450 francs le traitement minimum des agents de 3e classe, le relèvement devant s'étendre à toutes les catégories; 2° de voter 50 francs aux agents ayant la médaille de la police: ils sont huit; 3° Pour dédommager le personnel du surcroît de travail que les vacances d'emplois ont pu lui occasionner en 1910, nous proposons au Conseil de leur donner à chacun une allocation de 50 francs, à prélever sur le budget supplémentaire.

Art. 44. — **Frais de perception de l'Octroi.** — La prévision pour 1911, qui est de 151.490 francs, accuse une majoration de 7.650 francs sur celle de 1910.

Un remaniement du personnel gradé s'impose: il faut prévoir deux emplois nouveaux de receveur, dont un pour le bureau d'octroi du Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing et un autre pour la perception des droits de place, dont le service a été jusqu'ici confié à un agent ou sous-brigadier d'octroi, non assujetti à la garantie du cautionnement comme les receveurs titulaires.

D'autre part, nous proposons la création de deux emplois de brigadiers. Ces créations d'emplois augmenteront le personnel de l'Octroi de quatre unités et favoriseront l'avancement.

Le service de l'Octroi et certaines questions relatives à la situation du personnel ont donné lieu à des controverses et à une agitation que chacun peut apprécier à sa manière. Cette question, qui est étrangère au budget, risquerait d'en retarder la discussion et c'est dans la première séance qui sera tenue, courant de janvier, que nous exposerons, dans un rapport documenté, ce que l'on peut penser des réclamations et récriminations qui ont été si complaisamment répandues.

Art. 53. — ***Frais de régie de la Condition publique.*** — Le chiffre de 261.730 francs que nous inscrivons, est sensiblement le même que celui de l'an dernier. Les traitements du personnel des bureaux ont été augmentés de 700 francs. Un emploi d'aide est créé pour alléger le travail des femmes (750 fr.). Les salaires des ouvriers au mois les moins payés s'accroîtront de 100 francs en deux ans (50 francs en 1911), et ceux des ouvriers auxiliaires seront majorés de 0 fr. 25 par jour. Total: 7.065 francs.

Art. 54. — **Frais d'exploitation de la distribution d'eau.** — 207.892 fr. 22, soit environ 5.600 francs de moins qu'en 1910. C'est à ce chiffre qu'a été fixé au budget du Service des Eaux que vous avez adopté dans votre séance du 19 octobre 1910, le contingent provisoire de Tourcoing pour 1911.

Art. 56. — **Usine à Gaz.** — Conformément aux propositions de votre Commission du Gaz, nous inscrivons pour 1911 une prévision de 861.546 francs. Les salaires les moins élevés (niveleurs, saliniers, manœuvres et nettoyeurs) seront relevés de 0 fr. 25 par jour pour ceux qui auront cinq ans de présence à l'usine; une augmentation de 0 fr. 10 par jour sera accordée aux allumeurs, soit, au total, environ 2.200 francs, non compris les augmentations allouées au personnel des bureaux.

Art. 58. — **Usine d'Electricité.** — 935.025 francs. Prévisions agréées par la Commission d'électricité.

A propos de l'électricité, les pourparlers engagés avec l'usine fournissant le courant, « L'Energie Electrique du Nord », sont sur le point d'aboutir, et nous saisirons bientôt le Conseil municipal d'un rapport d'ensemble qui mettra au point l'exposé du fonctionnement de l'usine, ses conditions d'exploitation et le régime des tarifs pour les consommateurs.

(à suivre.)

L'AFFAIRE LESCURE

L'ancien directeur de l'usine d'électricité, ayant été mis en cause dans la dernière séance du Conseil municipal, nous adresse la lettre que voici :

Tourcoing, le 29 décembre 1910.

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix.

Puisque vous relatez un incident du Conseil municipal à propos de l'usine d'électricité, permettez-moi de le rectifier en ce qui me concerne.

Je ne connais pas, en effet, d'affaire Leclercq-Lescure-Henneton; il n'y a pour moi qu'une affaire Lescure et Ville de Tourcoing pour lui réclamer le paiement de mes appointements, car il est bien entendu que ce qu'aucun patron n'oserait faire vis-à-vis d'un employé, l'administration municipale, en la personne de son maire, se l'est permis et avec d'autant plus de désinvolture qu'elle savait qu'à son encontre une longue procédure serait nécessaire pour arriver à un résultat.

D'autre part, je tiens également à préciser le mot « révoqué » qui, dans le cas actuel veut dire:

1° Que je n'ai pas voulu accepter le rôle d'endosseur de fautes que l'on me demandait;

2° Qu'à la suite de ce refus, je n'ai pas voulu donner ma démission malgré les demandes réitérées du maire et de son entourage et ce afin de conserver mon recours entier contre la Ville.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations distinguées.

LESCURE.

A L'USINE MUNICIPALE A GAZ. — Résultats des adjudications des fournitures nécessaires à l'usine pendant l'année 1911. — Il a été procédé vendredi, à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication en divers lots, des fournitures nécessaires à l'usine à gaz pendant l'année 1911. M. Léon Salembien, adjoint au maire, présidait les opérations, assisté de MM. Paul Massard, et Heuls, conseillers municipaux; Bernard, directeur de l'usine municipale; Himmes, percepteur, et Lamarque, chef du secrétariat.

Premier lot. — Huile pour moteur à gaz (2.000 kilos): Adjudicataire, M. Edouard Tesse, de Lille, à raison de 85 francs les 100 kilos.

Deuxième lot. — **Huile pour cylindre de machines à vapeur** (800 kilos): Adjudicataire M. Edouard Tesse, de Lille, 30 francs les 100 kilos.

Troisième lot. — **Huile pour mouvement** (1.500 kilos): Adjudicataire, M. Stern-Senneborg, de Panin, à raison de 30 francs les 100 kilos.

Quatrième lot. — **Huile pour dynamos** (1.500 kilos): Adjudicataire, M. Stern-Senneborg, de Panin, à raison de 33 francs les 100 kilos.

Cinquième lot. — **Huile de ricin** (350 kilos): Adjudicataire, M. Cyrille Varasse, de Tourcoing, à raison de 88 fr. 50 les 100 kilos.

Sixième lot. — **Huile de colza** (250 kilos): Adjudicataire, M. Edouard Tesse, de Lille, à raison de 75 francs les 100 kilos.

Septième lot. — **Huile de lin** (350 kilos): Adjudicataire, M. Cyrille Varrasse, à raison de 104 francs les 100 kilos.

Fourniture des plombs en tuyaux et en table. — La totalité de la fourniture s'élève à la somme de 30 à 35.000 francs. M. Ferdinand Wanaverbecq, de Roubaix, a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 2 fr. 70 0/0.

FOURNITURES DIVERSES. — Premier lot. — **Gazoline** (1.000 francs): Adjudicataire, M. Amand Delahaye, de Tourcoing, avec un rabais de 8 fr. 0/0.

Deuxième lot. — ***Produits chimiques et divers*** (1.000 francs): Adjudicataire, M. Louis Reynaud, de Tourcoing, 30 fr. 0/0 de rabais.

Troisième lot. — **Alcool dénaturé** (500 francs): Pas d'adjudicataire.

Quatrième lot. — **Minium, Céruse, etc.** (500 fr.): Adjudicataire, M. Louis Reynaud, de Tourcoing, sans rabais.

Cinquième lot. — **Cuirs** (500 francs): Pas d'adjudicataire.

Sixième lot. — **Brosserie** (500 francs): M. Louis Reynaud, de Tourcoing, avec un rabais de 25 0/0.

Les goudrons ont été adjugés à la Société de Libercourt, à raison de 28 fr. 05 les 1.000 kilogrammes. Cette fourniture comprend deux lots de 500 tonnes chacun.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Résultats d'adjudication. — Hier vendredi a eu lieu au siège de l'administration, sous la présidence de M. Maurice Cordier, vice-président, assisté de MM. J. Philippe, E. Desseaux, administrateurs et J. Deschamps, secrétaire, l'adjudication restreinte des fournitures ci-après désignées, nécessaires pendant l'année 1911.

1° Cache-nez: dépense évaluée à 200 frs, ont soumissionné: MM. Lehembre frères, Boret-Liégeois, A. Preys, E. Courtois, adjudicataire au prix de 1 fr. 15.

2° Layettes pour indigents nouveau-nés, dépense évaluée à 3000 francs: ont soumissionné: MM. Boret-Liégeois, E. Courtois, Lehembre frères, adjudicataires au prix de 0 fr. 32.

3° Levure de grains dépense évaluée à 1100 frs: ont soumissionné: MM. Lesaffre et Cie, Ch. Droulers, adjudicataire au prix de 1 franc le kilo.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS INDIGENTS ET INCURABLES. — Il est porté à la connaissance des intéressés qu'à l'occasion du Nouvel An, les mandats de l'assistance obligatoire seront payés le mardi 3 janvier aux heures habituelles.

LE SERVICE DES BAINS MUNICIPAUX. — L'établissement des bains sera fermé le dimanche 1er et lundi 2 janvier 1911.

LE BUREAU DE CONDITIONNEMENT de Tourcoing, sera fermé lundi prochain 2 janvier.

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES commencera pour la ville de Tourcoing, le 9 janvier 1911. Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur, pour le quartier du Blanc-Seau au groupe municipal, et dans le local de la Caisse d'Epargne pour la Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des billets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun. Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils se rendent accuéreurs.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Une distribution de charbon aux indigents. — Pendant le mois de décembre 1910, 1201 bons de charbon, représentant un poids total de 96.080 kilos, ont été distribués aux familles inscrites sur les registres de l'administration charitable.

A LA COMMISSION D'HYGIÈNE. — Une distribution de récompenses. — Comme les années précédentes la commission d'hygiène a procédé hier après-midi, à une distribution de 175 paires de draps de lit, aux ménages chargés d'enfants et les mieux tenus de la localité. Cette distribution a eu lieu sous la présidence de M. Léon Salembien, adjoint au maire, entouré des membres de la commission d'hygiène dans la salle des adjudications de l'Hôtel de Ville.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE. — Le maire la ville de Tourcoing, a l'honneur de faire connaître que la liste des jeunes gens inscrits pour la formation de la classe 1910, sera affichée sur la façade latérale de l'Hôtel de Ville, rue de la Paix, à partir du 1er janvier 1911.

RECENSEMENT GÉNÉRAL — La Mairie nous prie de rappeler aux propriétaires de chevaux, voitures, automobiles, motocyclettes et pigeons voyageurs, que le délai, pour la déclaration qui leur est imposée par la loi, expire le 31 décembre 1910.

DES PÊCHEURS DE MORUE, RUE SAINT-BLAISE. — Un marchand de poisson, M. Eugène Walhaert, demeurant rue de Lille, 182, était en tournée hier dans la soirée, dans la rue Saint-Blaise, avec sa voiture chargée de poisson. Tandis qu'il était occupé avec une cliente, des malfaiteurs enlevèrent trois belles morues qui étalaient leur chair appétissante au milieu de la marée.

M. Walhaert estime le préjudice qui lui est causé à une quinzaine de francs. Plainte a été déposée à la police. M. Broux, commissaire du 2e arrondissement, procède à une enquête. On ne possède aucun indice sur les auteurs de ce méfait.

UNE AGRESSION AU BOULEVARD DE L'EGALITÉ. — Un homme de peine du peignage de M. Albert Malard, rue de Guisnes, M. Arthur Vanhaelst, âgé de 20 ans, regagnait son domicile, à Mouscron, hier soir, vers six heures et demie, en compagnie de deux camarades de travail. Arrivé sur le boulevard de l'Egalité, l'ouvrier fut entouré par une bande de grévistes de l'usine Malard, qui le conspuèrent. L'un d'eux l'empoigna par le cou et le jeta par terre. On l'obligea alors de crier « Vive la grève » et de demander pardon aux grévistes. Vanhaelst porte des contusions à la figure et à la poitrine. Il s'est fait délivrer un certificat de M. le docteur Plouyoust qui lui a prescrit un repos de six jours.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, qui a reçu la plainte de l'ouvrier, a ouvert une enquête. Les deux camarades de travail de la victime, ont reconnu parmi les agresseurs deux des ouvriers trieurs de l'usine Malard, les nommés A. D... et A. P...

Interrogés par le magistrat, ceux-ci ont nié avoir porté des coups à Vanhaelst. Néanmoins un rapport relatant les faits a été envoyé au parquet.

UN CHARBONNIER BLESSÉ D'UN COUP DE PELLE. — Un charbonnier, M. Désiré Lory, âgé de 56 ans, demeurant rue Angereau, en déchargeant du charbon à la gare aux marchandises pour le compte de la Compagnie des Mines d'Anzin, s'est donné un coup de pelle à la jambe droite. M. le docteur Debuchy, a relevé une plaie qui entraînera un repos de vingt jours.

UNE CHUTE. — Au peignage de M. Lamon fils, rue du Sentier, un homme de peine, M. Firmin Desmaecker, âgé de 25 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en brouettant une balle de laine. M. le docteur Vanneufville lui a ordonné un repos de dix jours.

UN TEINTURIER ÉBOUILLANTÉ. — A l'établissement de M. F. Desurmont, rue d'Austerlitz, un teinturier M. Louis Tanghe, âgé de 17 ans, a reçu de l'eau bouillante en passant près d'un bac à teindre. M. le docteur Decherf a constaté des brûlures aux paupières de l'œil gauche et de la conjonctivite. L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

FÊTES DU JOUR DE L'AN. — Samedi, **Exposition et Grande Vente de volailles**, à la Poissonnerie Modèle, 13, rue Carnot, Tourcoing. **Téléphone : 12.60.** 98795

LA MAIN SOUS LA MEULE. — Dans l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un aide mécanicien, M. Edouard Debert, 14 ans, a eu la main gauche prise sous la meule en aiguisant un tiers-point. M. le docteur Dumont a constaté une plaie aux annulaire et auriculaire. Un repos de quinze jours lui a été ordonné.

Les NOUVEAUX MODÈLES 1911 De Dion-Bouton obtiennent un succès aussi considérable que justifié. Ces nouveaux modèles des Usines de Puteaux réalisent bien en effet par leurs qualités d'élégance, d'endurance et de souplesse, le type des voitures véritablement idéales pour la ville et le tourisme.

Agence Commerciale d'Automobiles, Boulevard Gambetta, 355, **Tourcoing.** 98782

DISPARITION INQUIÉTANTE. — La police a été avertie vendredi de la disparition d'un vieillard Henri Franquart, âgé de 75 ans, qui habitait chez son beau-frère M. Voglevaie, rue Saint-Pierre 74. Franquart n'a plus toute sa présence d'esprit et il est coutumier de ces absences qui ne laissent pas d'être inquiétantes, étant donné son état d'esprit et son grand âge. C'est ainsi qu'il a été déjà perdu pendant neuf jours consécutifs. Il a quitté son beau-frère, mercredi à deux heures et demie, sur la place Saint-Jacques et n'a pas reparu depuis lors. Il est parti avec 50 centimes pour toute fortune.

Voici la description de ses vêtements: chapeau melon, veston cheviotte noire, gilet noir, lavallière bleu-noir, pantalon bleu gris rayé, souliers à élastiques.

E. WERNER, 24, r. Nationale, **Lille**, Joaillier, orfèvre. **Corbeilles de mariage.** 671-2

LA FRAUDE. — La brigade des douanes du Risquons-Tout a arrêté, hier soir, deux fraudeurs, Noël Barbe, 17 ans, bacleur et Jules Everharde, 19 ans, tisseur, demeurant tous deux à Tourcoing, qui étaient nantis de marchandises de provenance étrangère. Ils ont été remis aux gendarmes et conduits à Lille.

— La douane a arrêté une ménagère Catherine Granier, 40 ans, pour contrainte par corps.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs. Rue Desurmont, Tourcoing. 296

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine Wattinne-Lamourette, rue d'Amsterdam, un débourreur, M. Camille Vanlerberghe, 49 ans, a eu le pouce arraché par une attache de courroie. M. le docteur Huriez a constaté une plaie contuse inguéale. Douze jours de repos.

— Dans l'usine de M. Léon Monnier fils, rue Nationale, un chauffeur, M. Camille Stoop, 40 ans, s'est fait prendre dans l'engrenage du régulateur en graissant. L'extrémité de l'auriculaire droit a été écrasée. M. le docteur Vermersch lui a prescrit un repos de trois semaines.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

DEUX LAPINS ont été dérobés nuitamment au domicile de Mme veuve Libbrecht, tisserande au Faubourg. Plainte a été déposée à la police. C'est un préjudice de six francs pour la volée. On ne possède aucun indice.

MOUVAUX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, M. Jules Deboey, 38 ans, rue Faidherbe, à Mouveaux, s'est blessé à la main droite en roulant un fût. 12 jours de repos; docteur Vincent.

LILLE

L'ŒUVRE DES VACANCES AU GRAND-AIR. — Une fête de patinage le 3 janvier. — L'œuvre des Vacances au Grand-Air donnera le 3 janvier, à 3 heures 1/2, au Skating Lillois de la rue Nationale, sa fête annuelle.

Cette œuvre fondée depuis 1900, a pour but d'envoyer à la campagne ou à la mer, pendant les vacances, les petits enfants pauvres de notre ville, qui ont besoin de repos et de lumière pour croître, grandir, et pour supporter les rigueurs des hivers, ainsi que les fatigues qui leur incomberont dans la vie.

Cette année, l'œuvre des Vacances au Grand Air a pu envoyer à Bray-Dunes, 120 enfants chétifs, qui tous sont revenus florissants de santé et ravis de leur séjour à la mer. Pour se procurer des ressources qui permettront d'envoyer vers le soleil de plus nombreux enfants, le comité organise une grande fête de patinage où l'on pourra voir évoluer sur la piste de jeunes amateurs exécutant manœuvres et quadrilles, sans oublier les numéros spéciaux.

Cette parade sera suivie d'un cotillon à patins avec distribution de très jolis accessoires alternant avec de gracieuses figures.

La fête se terminera par une tombola.

Vu le programme très attrayant de cette fête, nous ne doutons pas un instant qu'un public très nombreux se pressera le mardi 3 janvier au Skating (les portes seront ouvertes à 3 heures 1/4), où tous voudront faire un peu de bien tout en s'amusant.